



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E185993

VALABLE JUSQU'AU 24/05/2026

ÉDITÉ LE

29/07/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/10/2019

Forme juridique : SAS

Capital : 107 910

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AMIENS

Siret : 878 325 125 00010

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 3800850

Assurance Responsabilité Travaux :  
AREAS 03653443J

Assurance Responsabilité Civile :  
AREAS 03653443J

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2025

Raison sociale : E.P.R. SERVICES

1 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND  
80700 ROYE

Téléphone : 03 22 37 49 77

Portable : 06 60 67 31 38

Site Internet : www.epr-roye.fr

E-mail : eprservices.roye@gmail.com

Responsabilité légale :  
SPODOBALSKI MATTHIEU PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	24/06/2025
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Couvreur, Maçon, Plâtrier / Plaquiste)	05/11/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique@"	11/05/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	25/05/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	24/06/2025
o Ventilation mécanique	25/05/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	11/05/2023
o Fenêtres de toit	05/11/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	25/05/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	05/11/2024
o Isolation des combles perdus	05/11/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	21/01/2025

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.